

dans une mesure relative. Ainsi, ils pourraient être d'accord pour supprimer certains explosifs qui n'ont pas seulement pour objet de mettre l'ennemi hors de combat, mais encore de lui infliger des blessures douloureuses et inutiles. Mais comment s'entendre pour empêcher des perfectionnements nouveaux dans la confection des fusils et la fonte des caçons. Comment s'opposer à l'emploi, dans les guerres maritimes, de l'éperon, des torpilleurs et des bateaux sous-marins. Si le problème de l'aérostation est résolu un jour, comme il n'est pas improbable, comment interdire l'usage de cette découverte ? Sur ces derniers points, il est sûr qu'on ne s'entendra pas.

Reste l'arbitrage, dont personne ne peut contester l'utilité et l'efficacité. Mais il a l'inconvénient de ne pouvoir jamais être rendu obligatoire. Tout de même, il mérite d'être étudié, et si on le perfectionnait, on arriverait à le généraliser.

Malheureusement, on a commencé par éliminer du congrès la puissance la plus capable de traiter cette question, et la seule qui aurait qualité pour présider un tribunal d'arbitrage, la Papauté.

Au début des démarches, personne ne doutait que le Saint-Siège serait représenté à cette assemblée. L'empereur de Russie y tenait d'une manière particulière. Il semble comprendre mieux que tout autre souverain, quelle autorité morale la participation du Chef de l'Eglise catholique aurait pu donner aux délibérations des Congressistes.

Le roitelet lui-même de l'Italie n'avait pas songé d'abord à s'objecter à l'invitation du Vatican. Mais les Loges italiennes parlèrent, et l'esclave de la franc-maçonnerie dut alors modifier son attitude et exiger que la Papauté ne fût point représentée.

La France, pour la même raison, n'insista pas. L'Angleterre, comme toujours, appuya l'hostilité du Quirinal ; les Etats-Unis et les Etats secondaires se désintéressèrent. Seule l'Autriche insista, mais inutilement, pour que la Papauté fût représentée.

Les Loges ont donc réglé les préliminaires du Congrès de la paix, et leur influence sera souveraine de même pendant le cours des délibérations. Les choses étant ainsi, il est impossible que ce congrès ait le moindre résultat pratique. Il est fatalement condamné à aboutir à un avortement.

Au milieu des discussions soulevées dans les journaux des divers Etats sur cette question, l'*Osservatore Romano* met les choses au point en disant :